

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 220

STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Luc TAVERNIER

Directeur général de l'Insee

Responsable du programme n° 220 : Statistiques et études économiques

Le programme « Statistiques et études économiques » (programme 220) couvre les activités de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Dans le but d'éclairer le débat économique et social, l'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations socio-économiques : recensement de la population, enquêtes auprès des ménages et des entreprises. Il produit des études et des données nécessaires à l'analyse des situations macroéconomique, démographique et sociale, françaises ou européennes, qui permettent d'éclairer les acteurs du débat public. Ces informations intéressent un public très large : les pouvoirs publics, les administrations et les organisations européennes et internationales, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers.

L'Insee coordonne les travaux des services statistiques ministériels et contribue, en lien avec Eurostat et avec ses homologues de l'Union européenne, à la production de statistiques européennes harmonisées.

Outre la combinaison originale de la production statistique et de la réalisation d'études au plus près des données, l'Insee se distingue de ses homologues étrangers par le rôle structurant dans son activité de la tenue de registres nécessaires à la vie économique, sociale et démocratique : le répertoire Sirene, la partie française du système d'identifiant unique mondial des entités économiques (LEI), le fichier répertoire électoral unique (REU), qui s'est substitué au 1^{er} janvier 2019 au fichier général des électeurs, et le répertoire national d'identification des personnes physiques.

L'action de l'Insee se déploie en cohérence avec les enjeux identifiés dans le plan d'action stratégique à moyen terme « Insee 2025 ».

- La première orientation consiste à « *Faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics* ». Pour la mettre en oeuvre, l'Insee continue de développer sa présence sur les réseaux sociaux et des produits de communication facilitant l'accès à l'information de tous les citoyens, notamment les plus jeunes (comme, par exemple, les publications "Panorama"). Attaché à sa mission pédagogique, l'Insee souhaite ainsi développer un programme de collaboration avec l'Éducation nationale. Cette orientation se concrétise également dans la volonté de l'Insee et de ses partenaires de contribuer à la mise à disposition gratuite des données publiques sur le site data.gouv.fr.

- La deuxième orientation « *Innover et être en première ligne sur les sources de données* » renvoie à la capacité de l'Insee de tirer parti des progrès technologiques pour exploiter, dans un cadre sécurisé, les données administratives et les données détenues par les entreprises privées afin de réduire encore la charge de réponse qui pèse sur les personnes et les entreprises enquêtées. Exemple d'utilisation de données administratives, les statistiques sur l'emploi et les revenus d'activité s'appuient de plus en plus sur les "déclarations sociales nominatives". Exemple d'utilisation des données privées, les données de caisse des enseignes de la grande distribution remplacent, depuis le début de l'année 2020, une partie des relevés de prix effectués par les enquêteurs pour le calcul de l'indice des prix à la consommation. Cette innovation permettra, en outre, d'éclairer de nouveaux phénomènes, de repérer des évolutions de manière précoce ou de développer des analyses plus détaillées. En 2020, la crise sanitaire a conduit l'Insee à intensifier ses travaux méthodologiques, par exemple sur l'utilisation des données des cartes bancaires.

- La troisième orientation consiste à « *Contribuer activement avec l'ensemble de la statistique publique à la statistique européenne* ». Les études se font en effet de plus en plus sur un champ géographique européen et sont définies ou coordonnées par Eurostat. L'Insee contribue activement aux projets collectifs portés par Eurostat, en affirmant son

expertise sur trois domaines clés des comparaisons internationales, de l'ingénierie statistique et des systèmes d'information : partage d'applications informatiques, mise à disposition de données, production statistique et méthodologie d'enquêtes.

- Enfin, la quatrième orientation, « *Faire preuve d'agilité collective et de sobriété* », traduit l'engagement de l'Insee à faire évoluer son cadre organisationnel et ses méthodes. Il s'agit notamment de développer sa capacité à réagir rapidement aux besoins. En outre, cette orientation comprend aussi un volet relatif à la transmission des savoirs alors que les départs à la retraite continueront d'être importants dans les années à venir.

En cohérence avec ce projet stratégique, les actions engagées dans le cadre de la modernisation de l'action publique se poursuivent et se développent.

S'inscrivant dans les orientations définies par le comité interministériel de la transformation publique, l'Insee a signé en 2019 avec la direction du budget et le secrétariat général des ministères économiques et financiers un contrat pluriannuel couvrant la période allant jusqu'en 2022. Ce contrat offre à l'Insee un cadre pluriannuel stable fixant des objectifs et des moyens. Il lui permet de disposer de la visibilité dont il a besoin, compte tenu de la nature de ses activités et de ses projets.

Le contrat définit trois grands projets stratégiques déclinés en six projets de transformation, dont la réalisation par l'Insee est suivie au travers de jalons chronologiques posés sur trois années :

- *Moderniser les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes sur les prix à la consommation* : réalisation de l'intégralité de l'enquête emploi selon le nouveau questionnaire et en multimode en 2022 (une partie de l'échantillon de l'Enquête emploi en continu a ainsi basculé en une interrogation multimodale depuis le début de 2020) ; mise en œuvre de nouveaux échantillons et nouvelles zones de collectes ; intégration des données de caisse dans le calcul de l'indice des prix à la consommation.

- *Innover et dématérialiser pour construire les statistiques d'entreprises* : nouvelle gestion du répertoire des entreprises et des établissements Sirene ; nouveau protocole d'enquête sur la fréquentation touristique par voie dématérialisée.

- *Faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics* : développement de l'offre de contenus vidéo présentant les principaux résultats d'études.

Par ailleurs, la progression vers une démarche de « données ouvertes » reste au centre de la stratégie de diffusion de l'Insee. Ainsi, l'Insee continue d'améliorer la mise à disposition des données Sirene via un portail « API Sirene » qui donne accès à la totalité des données Sirene, mises à jour quotidiennement, avec un historique sur les 50 dernières années.

Dès lors, les objectifs poursuivis en 2021 en matière de performance s'inscrivent dans la continuité des années précédentes et dans le cadre des orientations du projet stratégique Insee 2025.

- Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en matière de diffusion des résultats économiques.

- Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts.

- Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques
INDICATEUR 1.1	Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens
OBJECTIF 2	Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts
INDICATEUR 2.1	Dématérialisation des enquêtes
OBJECTIF 3	Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics
INDICATEUR 3.1	Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le sous-indicateur mesurant le développement de la dématérialisation des enquêtes auprès des ménages a été modifié pour le triennal 2021-2023. L'indicateur suivi jusqu'en 2020 mesurait le pourcentage des enquêtes auprès des ménages intégrant le mode de collecte internet ou une expérimentation internet. Le nombre des enquêtes faisant l'objet d'une expérimentation de collecte par internet étant variable d'une année à l'autre, les évolutions de cet indicateur étaient peu lisibles sur une période courte de 3 ans. Pour le triennal 2021-2023, il lui a été préféré le pourcentage de ménages interrogés à qui on propose le mode de collecte internet pour répondre à une des enquêtes pérennes de l'Insee. Ce nouvel indicateur mesure au plus près les efforts entrepris par l'Insee pour développer la possibilité offerte aux ménages de répondre par internet aux principales enquêtes auprès des ménages et la réalité de la dématérialisation sur le " noyau dur " des enquêtes auprès des ménages.

OBJECTIF

1 – Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques

Les comptes trimestriels produisent un ensemble cohérent d'indicateurs qui fournissent une vue globale de l'activité économique récente. Les statistiques économiques conjoncturelles permettent d'analyser l'évolution à court terme de l'offre et de la demande, des facteurs de production et des prix à la production. Ces données sont essentielles au pilotage macroéconomique national et au pilotage monétaire de la zone euro. La qualité et la rapidité de la production de ces informations, ainsi que la ponctualité de leur diffusion témoignent du respect par la France de ses engagements européens en matière de statistiques économiques. La non-ponctualité est susceptible d'entraîner des sanctions financières.

Les délais de diffusion de ces données font l'objet d'un suivi à travers deux sous-indicateurs concernant deux champs d'activité différents :

- **Données de comptabilité nationale.** Dans un contexte où les délais sont de plus en plus tendus, deux versions des comptes nationaux trimestriels sont diffusées, à savoir la *Première estimation*, d'une part, dont la publication répond aussi à l'engagement de fourniture d'une estimation précoce du PIB dans les 30 jours suivant la fin du trimestre de référence, et les *Résultats détaillés*, d'autre part, à transmettre dans un délai de 60 jours suivant la fin du trimestre de référence.

- **Indices économiques conjoncturels.** Le règlement de la Commission européenne sur les statistiques de court terme (STS) vise à harmoniser la production de ces indicateurs et à réduire leur délai de mise à disposition. Il définit le calendrier de livraison des indicateurs à Eurostat.

INDICATEUR

1.1 – Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Diffusion des comptes trimestriels	jours	0 pour 46 tableaux, 22 pour 2 tableaux (soit 0,9 en moyenne)	0	0	0	0	0
Diffusion des indices économiques conjoncturels	jours	0	0	0	0	0	0

Précisions méthodologiques

Les indices économiques conjoncturels pris en compte pour le second sous-indicateur sont les suivants : indice de la production industrielle, indice de chiffre d'affaires dans l'industrie, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de détail, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services, indices des prix à la production dans l'industrie.

Sources des données :

- Insee-fichiers de résultats,
- publication des *Informations rapides* sur le site Internet de l'Insee (livraisons),
- publication des communiqués de presse d'Eurostat. Délais dans les règlements et plan d'action de l'Union économique et monétaire (UEM).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'objectif est de stabiliser de façon durable la ponctualité de l'Insee, avec une diffusion de l'ensemble de ces données sans aucun retard. Les valeurs des indicateurs correspondent aux nombres de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion effectives et les dates définies dans les engagements européens. Il n'y a donc pas de « compensation » possible.

Concernant le sous-indicateur sur la diffusion des comptes trimestriels, l'Insee s'est organisé ces dernières années pour prendre en compte les réductions successives par Eurostat des délais de transmission des tableaux : en 2014, réduction des délais d'envoi de 5 ou 10 jours selon les types de données ; puis en 2016, réduction de 45 à 30 jours des délais de transmission pour la première estimation de la croissance suite à l'adoption d'un nouveau "gentleman's agreement". Le calendrier de publication des comptes trimestriels a été revu à partir du deuxième trimestre 2019, la publication des résultats détaillés comprenant les comptes d'agents (pouvoir d'achat des ménages, taux de marge des entreprises, déficit public trimestriel...) ayant été avancé de 85 à 60 jours.

Chaque année, 60 transmissions d'indices économiques conjoncturels sont effectuées vers Eurostat. De multiples incidents sont susceptibles d'affecter les délais de transmission, qu'ils soient relatifs à l'application informatique, à la chaîne de calcul des indices ou à la disponibilité des serveurs, mais aussi à l'évolution des sources externes et leurs retards éventuels de transmission. Maintenir ce résultat à zéro jour de retard constitue toujours un véritable enjeu pour l'Insee.

OBJECTIF

2 – Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts

Depuis plusieurs années, l'Insee développe la collecte en ligne, proposée à la fois aux citoyens et aux entreprises. Ce mode de collecte permet de moins solliciter les répondants, de fiabiliser les données produites par des processus de contrôle mieux ciblés et de réduire les coûts.

La possibilité de répondre au recensement de la population par internet a été généralisée en 2015 sur tout le territoire. En 2020, 62 % des personnes recensées ont répondu en ligne (dans 54 % des logements). Cela représente 2,3 millions de ménages et 5,5 millions d'individus. L'objectif pour les années à venir est de faire encore progresser ce taux, en mettant en œuvre dans toutes les communes un nouveau protocole de contact des ménages devant favoriser la réponse en ligne.

Dans le domaine des enquêtes auprès des entreprises, le projet Coltrane a mis à disposition des entreprises un portail qui rassemblera à terme toutes les enquêtes du service statistique public. Ce point d'accès unique rend plus aisée la réponse aux enquêtes, en offrant aux répondants divers services tels que des formulaires de demande d'assistance, un service de réinitialisation de mot de passe en cas de perte ou le contrôle dynamique des réponses au questionnaire en cours de saisie, aidant ainsi le répondant. Ce projet est accompagné d'une offre de services qui permet l'envoi aux enquêtés de courriers ou de courriels standardisés. La phase d'intégration massive des enquêtes a commencé en septembre 2016 et se termine. Toute nouvelle enquête est directement collectée *via* le dispositif Coltrane. En 2020, 85 % des enquêtes auprès des entreprises ont utilisé le dispositif Coltrane. L'objectif est encore d'accroître ce

pourcentage, pour aboutir à l'utilisation de la plate-forme de collecte pour la totalité des enquêtes de l'Insee et une grande majorité des enquêtes collectées par les services statistiques ministériels.

Les enquêtes auprès des ménages sont actuellement réalisées principalement par des enquêteurs, en face-à face ou par téléphone. L'objectif de l'Insee est, à moyen terme, de développer largement le mode internet dans la collecte des données, non pas nécessairement comme mode de collecte exclusif, mais en lien avec les autres modes de collecte pour une même enquête.

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des enquêtes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de réponse par Internet au recensement de la population	%	48	52	54	54	56	58
Pourcentage d'enquêtes auprès des entreprises (Insee ou SSM) utilisant le dispositif Coltrane	%	59	85	90	85	85	85
Pourcentage de ménages interrogés à qui on propose le mode de collecte internet pour répondre à une des enquêtes pérennes de l'Insee	%		10		17	62	70

Précisions méthodologiques

Pour le 1^{er} sous-indicateur, il s'agit du taux de réponse par Internet pour les résidences principales (RP). Le numérateur est le nombre de résidences principales collectées par internet. Le dénominateur est le nombre total de résidences principales devant être recensées (nombre de RP collectées par internet + nombre de RP collectées papier + nombre de feuilles de logements non enquêtés).

Le 2^{ème} indicateur est le nombre cumulé d'enquêtes auprès des entreprises utilisant la plate-forme de collecte Coltrane rapporté au nombre d'enquêtes ayant un visa du CNIS dont la collecte a débutée en année N et qui pourraient faire l'objet d'une collecte via Coltrane.

Le 3^{ème} indicateur concerne l'ensemble des ménages de métropole ou des Dom interrogés pour une enquête pérenne figurant au programme des enquêtes ménages de l'Insee une année donnée (y compris pilotes, hors tests). Le numérateur est le nombre total de ménages interrogés pour une enquête pérenne pour laquelle un mode de réponse par internet est proposé, et dont la collecte débute sur le terrain dans le courant de l'année N. Le dénominateur est le nombre de ménages interrogés par une enquête pérenne dont la collecte débute dans le courant de l'année N.

Sources des données :

Le taux de réponse par Internet au recensement de la population est issu des fichiers de gestion.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Dès la première année, le taux de réponse au recensement par Internet s'est situé à un niveau très encourageant et il n'a cessé de se développer à chaque nouvelle campagne. Les différents acteurs de l'opération, à l'Insee et dans les communes, poursuivent leurs efforts pour que ce taux continue à progresser. Il est cependant vraisemblable qu'il augmentera moins rapidement dans les prochaines années : d'une part, tous les ménages n'ont pas les équipements nécessaires pour répondre par Internet ; d'autre part, les seuls moyens à disposition de l'Insee relèvent de la persuasion ou du protocole de contact, aucune sanction ou incitation financière n'étant envisageable.

Si l'objectif est bien qu'à terme toutes les enquêtes auprès des entreprises utilisent le dispositif Coltrane, cette évolution ne peut se faire que progressivement. En effet, l'intégration d'une opération nécessite d'importants travaux tant pour les équipes informatiques que pour les équipes « métier ».

De la même façon, dans le domaine des enquêtes auprès des ménages, l'augmentation du pourcentage de ménages interrogés à qui l'Insee propose le mode de collecte internet pour répondre à une de ses enquêtes pérennes nécessite de gros investissements et se fait progressivement.

OBJECTIF**3 – Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics**

« Faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics » est l'une des quatre grandes orientations issues de l'exercice de réflexion stratégique de l'Insee à l'horizon 2025. Par cette orientation, l'Insee se fixe notamment pour objectif de diffuser des chiffres pertinents du point de vue des utilisateurs.

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, l'Insee s'appuie sur les résultats de l'enquête Image qu'il réalise chaque année auprès des visiteurs de son site internet. Cette enquête, menée auprès d'un échantillon d'au moins 4 000 internautes, en totalité visiteurs externes du site, vise à analyser l'image de l'Insee et ses composantes, la crédibilité des indicateurs qu'il propose, la confiance dans les chiffres et les données produits et diffusés sur la situation économique et sociale de la France ainsi que les actions à mettre en œuvre pour améliorer le service rendu aux utilisateurs.

L'indicateur retenu vise à mesurer le service rendu par l'Insee à ses utilisateurs par la notion de pertinence de sa diffusion numérique. L'option d'un indicateur de dépassement ou non d'un seuil donné a été retenue pour s'affranchir de la variabilité d'une année sur l'autre des résultats de l'enquête.

INDICATEUR**3.1 – Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr	%	90	89	seuil de 86 % dépassé	seuil de 86 % dépassé	seuil de 86 % dépassé	seuil de 86 % dépassé

Précisions méthodologiques

L'indicateur mesure le dépassement ou non d'un seuil de répondants « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec la proposition « L'Insee est un organisme qui produit et diffuse des informations indispensables à l'analyse de la situation économique et sociale de la France ».

Sources des données :

Résultat de l'enquête « Image » réalisée chaque année auprès d'au moins 4 000 visiteurs du site « insee.fr ».

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'Insee rend ses statistiques accessibles au plus grand nombre sur son site Internet, qui offre une ergonomie et un design revus en profondeur en 2017. Ce site s'inscrit également dans une stratégie de communication externe enrichie et renouvelée, dont un axe fort consiste à développer une offre spécifique de pédagogie statistique en direction des jeunes générations.

L'Insee porte une attention particulière à l'appréciation des utilisateurs sur la pertinence des données qu'il produit et diffuse. C'est un enjeu important pour l'Insee de maintenir une part élevée d'appréciations favorables de la part de ses utilisateurs dans un contexte où il lui faut faire preuve d'efficacité, où les évolutions technologiques bouleversent la façon dont l'information est produite et diffusée et où les attentes sont toujours plus élevées. L'objectif est que le pourcentage d'appréciations favorables reste supérieur à un seuil prédéfini, fixé à 86 %.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	101 534 041	8 472 238	0	20 258 781	130 265 060	2 057 536
06 – Action régionale	48 274 858	687 487	0	0	48 962 345	189 969
08 – Information économique, démographique et sociale	114 313 953	5 215 069	0	0	119 529 022	2 052 495
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	104 867 520	31 407 242	4 528 021	0	140 802 783	3 500 000
Total	368 990 372	45 782 036	4 528 021	20 258 781	439 559 210	7 800 000

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	101 534 041	7 900 960	0	20 258 781	129 693 782	2 057 536
06 – Action régionale	48 274 858	646 595	0	0	48 921 453	189 969
08 – Information économique, démographique et sociale	114 313 953	3 515 492	0	0	117 829 445	2 052 495
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	104 867 520	29 142 508	4 502 193	0	138 512 221	3 500 000
Total	368 990 372	41 205 555	4 502 193	20 258 781	434 956 901	7 800 000

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	100 534 414	8 140 804	0	20 743 781	129 418 999	1 700 000
02 – Information sur les entreprises et synthèses économiques	51 574 026	1 950 033	0	0	53 524 059	212 500
03 – Information démographique et sociale	61 968 838	5 481 171	0	0	67 450 009	1 445 000
05 – Pilotage et soutien	98 482 043	20 604 127	4 253 787	0	123 339 957	3 400 000
06 – Action régionale	49 801 808	653 580	0	0	50 455 388	42 500
07 – Formation initiale	6 493 322	0	0	0	6 493 322	0
Total	368 854 451	36 829 715	4 253 787	20 743 781	430 681 734	6 800 000

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	100 534 414	8 654 936	0	20 743 781	129 933 131	1 700 000
02 – Information sur les entreprises et synthèses économiques	51 574 026	2 197 785	0	0	53 771 811	212 500
03 – Information démographique et sociale	61 968 838	6 134 611	0	0	68 103 449	1 445 000
05 – Pilotage et soutien	98 482 043	21 631 614	4 249 532	0	124 363 189	3 400 000
06 – Action régionale	49 801 808	728 042	0	0	50 529 850	42 500
07 – Formation initiale	6 493 322	0	0	0	6 493 322	0
Total	368 854 451	39 346 988	4 249 532	20 743 781	433 194 752	6 800 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	368 854 451	368 990 372	800 000	368 854 451	368 990 372	800 000
Rémunérations d'activité	234 712 942	234 912 374	509 308	234 712 942	234 912 374	509 308
Cotisations et contributions sociales	132 791 786	132 354 068	286 954	132 791 786	132 354 068	286 954
Prestations sociales et allocations diverses	1 349 723	1 723 930	3 738	1 349 723	1 723 930	3 738
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	36 829 715	45 782 036	6 000 000	39 346 988	41 205 555	6 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	36 829 715	45 782 036	6 000 000	39 346 988	41 205 555	6 000 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	4 253 787	4 528 021	1 000 000	4 249 532	4 502 193	1 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 253 787	0	0	4 249 532	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	4 528 021	1 000 000	0	4 502 193	1 000 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	20 743 781	20 258 781	0	20 743 781	20 258 781	0
Transferts aux collectivités territoriales	20 743 781	20 258 781	0	20 743 781	20 258 781	0
Total	430 681 734	439 559 210	7 800 000	433 194 752	434 956 901	7 800 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	101 534 041	28 731 019	130 265 060	101 534 041	28 159 741	129 693 782
06 – Action régionale	48 274 858	687 487	48 962 345	48 274 858	646 595	48 921 453
08 – Information économique, démographique et sociale	114 313 953	5 215 069	119 529 022	114 313 953	3 515 492	117 829 445
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	104 867 520	35 935 263	140 802 783	104 867 520	33 644 701	138 512 221
Total	368 990 372	70 568 838	439 559 210	368 990 372	65 966 529	434 956 901

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021	dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A+	352	0	0	0	-4	+4	-8	348
Catégorie A	1 231	0	0	0	-6	+3	-9	1 225
Catégorie B	2 021	0	0	0	-47	-21	-26	1 974
Catégorie C	1 574	0	0	0	-10	+20	-30	1 564
Total	5 178	0	0	0	-67	+6	-73	5 111

Pour 2021, le plafond d'emplois du programme s'élève à 5 111 ETPT, dont 6,8 % de catégorie A+, 24,0 % de catégorie A, 38,6 % de catégorie B et 30,6 % de catégorie C. Les enquêteurs de l'Insee, chargés de réaliser les enquêtes auprès des ménages et les relevés de prix nécessaires à l'élaboration de l'indice des prix à la consommation, figurent au sein de la catégorie C. Ils représentent 41,6 % des ETPT de catégorie C, soit 650 ETPT.

Le plafond d'emplois a été construit sur :

- la suppression de 73 ETPT correspondant, compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, aux 67 suppressions en ETP au titre de 2021 ;

- l'extension année pleine des suppressions figurant dans le PAP 2020, soit - 67 ETP. L'effet année courante 2020 de ces suppressions étant estimé à - 73 ETPT, l'extension année pleine s'établit en prévision à + 6 ETP. Compte tenu du calendrier budgétaire et des modalités de détermination du plafond d'emplois, il ne tient pas compte de l'éventuelle évolution du schéma d'emplois en cours d'exécution sur 2020.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Catégorie d'emplois	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
	prévues	dont départs en retraite		prévues	dont primo recrutements		
Catégorie A+	49	15	7,35	39	15	8,47	-10
Catégorie A	113	40	7,90	111	40	8,80	-2
Catégorie B	244	90	7,25	197	45	7,49	-47
Catégorie C	265	70	5,90	257	30	7,10	-8
Total	671	215	6,83	604	130	7,63	-67

(en ETP)

Le schéma d'emplois se traduit par une diminution de 67 ETP.

Pour l'année 2021, l'évolution des effectifs est retracée (à périmètre constant) dans les tableaux ci-après :

Hypothèses de sorties

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	15	40	90	70	215
Autres départs définitifs	2	13	125	84	224
Autres départs	32	60	29	111	232
Total des sorties	49	113	244	265	671

Toutes catégories confondues, 671 départs sont prévus, dont 215 au titre des départs à la retraite et 224 au titre des autres départs définitifs. Ceux-ci correspondent aux radiations des cadres, décès, départs à l'extérieur du ministère d'agents appartenant à une autre administration, collectivité ou établissement public accueillis au sein du programme, ainsi qu'aux démissions de fonctionnaires et d'agents contractuels et aux fins de contrat.

Les 232 autres départs sont des départs en détachement d'agents du ministère, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et, enfin, en disponibilité.

Les dates moyennes de sortie sont estimées comme intervenant au mois de juillet pour les agents des catégories A+, A et B, et au mois de mai pour les agents de la catégorie C.

Hypothèses d'entrées

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	15	40	45	30	130
Autres entrées	24	71	152	227	474
Total des entrées	39	111	197	257	604

Toutes catégories confondues, 604 entrées sont prévues, dont 130 primo-recrutements par voie de concours, d'examen ou de contrat de plus d'un an.

Les autres entrées prévues, au nombre de 474, sont constituées des détachements entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité.

Les dates moyennes d'entrée sont estimées comme intervenant au mois d'août pour les agents des catégories A+ et A, et au mois de juillet pour les agents des catégories B et C.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2020	PLF 2021	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	1 218	1 208	0	0	0
Services régionaux	3 824	3 763	0	0	0
Opérateurs	0	0	0	0	0
Services à l'étranger	0	0	0	0	0
Services départementaux	0	0	0	0	0
Autres	136	140	0	0	0
Total	5 178	5 111	0	0	0

Les 140 ETPT indiqués en « Autres » correspondent aux élèves fonctionnaires scolarisés à l'ENSAE (corps des administrateurs, catégorie A+) et à l'ENSAI (corps des attachés statisticiens, catégorie A).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Infrastructures statistiques et missions régaliennes	1 459
06 Action régionale	614
08 Information économique, démographique et sociale	1 728
09 Pilotage, soutien et formation initiale	1 310
Total	5 111

Le programme comprend 5 111 ETPT. La répartition par action est détaillée ci-après :

- L'action 01 « Infrastructure statistique et missions régaliennes » comporte 1 459 ETPT qui correspondent à 28,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action 06 « Action régionale » comporte 614 ETPT qui correspondent à 12,0 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action 08 « Information économique, démographique et sociale » comporte 1 728 ETPT qui correspondent à 33,8 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action 09 « Pilotage, soutien et formation initiale » comporte 1 310 ETPT qui correspondent à 25,6 % de l'ensemble des ETPT du programme ;

Les enquêteurs de l'Insee relèvent de l'action 01 (relevés de prix et enquêtes de recensement auprès des personnes vivant en communautés) et de l'action 08 (enquêtes auprès des ménages). Les enquêteurs représentent 140 ETPT au sein de l'action 01 et 510 ETPT au sein de l'action 08 soit un total de 650 ETPT.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 18

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		6 026
Effectifs gérants	228	3,8 %
administrant et gérant	128	2,1 %
organisant la formation	57	1,0 %
consacrés aux conditions de travail	20	0,3 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	23	0,4 %

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
93,2 %	2,1 %	0,9 %	3,8 %

Unités de mesures :

Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein emploi prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en ETP.

Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

- Effectifs administrant et gérant : gestion des carrières, actes de pré-liquidation de la paye, gestion des positions et situations, gestion du temps de travail et des congés, gestion de l'indemnitaire et de la NBI, gestion des frais de mission, gestion des recrutements, organisation des élections professionnelles et gestion des droits syndicaux, constitution et réunion des commissions administratives paritaires et des comités techniques. Les effectifs chargés des fonctions de liquidation de la paie et de gestion des pensions pour le compte de l'ensemble des autres administrations sont exclus du périmètre de cette étude ;
- Effectifs organisant la formation : organisation de la formation continue, organisation de la formation initiale, préparation des reclassements et facilitation des reconversions professionnelles en dehors du ministère ou de la fonction publique ;
- Effectifs consacrés aux conditions de travail : gestion de l'action sociale, insertion et gestion des travailleurs en situation de handicap, organisation de l'hygiène et de la sécurité, gestion de la médecine de prévention ;
- Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : élaboration du budget des RH et des plafonds de masse salariale et d'emplois, mise en œuvre des outils de suivi, conduite des réformes statutaires, pilotage des processus de gestion, analyse des besoins en emplois et en compétences et prévision des évolutions quantitatives et qualitatives des métiers, valorisation et maintien des compétences rares, constitution d'un répertoire des métiers, anticipation des recrutements et des formations, accompagnement des projets et parcours professionnels des agents, constitution de

viviers de compétences, animation de bourses aux emplois, appui méthodologique aux services dans le domaine de RH, etc.

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre :

- les agents en position d'activité et imputés sur le plafond d'emplois ;
- les contractuels (dont ceux relevant de la jurisprudence dite « Berkani » de droit privé et de droit public) ;
- les agents des ministères financiers faisant l'objet d'une gestion partagée, et imputés sur le PAE des ministères :
- agents MAD sortants ;
- agents détachés entrants ;
- agents en position normale d'activité « PNA » entrants ;
- militaires ;
- agents affectés aux ministères économiques et financiers mais gérés par un autre ministère (cas notamment des délégations de gestion).

En revanche ne sont pas comptabilisés :

- les personnels de statut d'administration centrale ;
- les mises à disposition « entrantes » gratuites ;
- les mises à disposition « sortantes » dont la rémunération est imputée sur un autre programme ;
- les détachés sortants ;
- les agents en position normale d'activité « PNA » sortants ;
- les disponibilités ;
- les positions hors cadre ;
- les agents en congé de longue durée ou grave maladie, en congé parental, congé formation professionnelle et en congés pour accomplir une période d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve.

■ PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Rémunération d'activité	234 712 942	234 912 374
Cotisations et contributions sociales	132 791 786	132 354 068
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	100 401 430	99 626 338
– Civils (y.c. ATI)	100 280 948	99 496 824
– Militaires	120 482	129 514
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	32 390 356	32 727 730
Prestations sociales et allocations diverses	1 349 723	1 723 930
Total en titre 2	368 854 451	368 990 372
Total en titre 2 hors CAS Pensions	268 453 021	269 364 034
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>800 000</i>	<i>800 000</i>

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est égal à 0,80 M€ pour un nombre de bénéficiaires estimé à 160.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2020 retraitée	264,31
Prévision Exécution 2020 hors CAS Pensions	267,64
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020–2021	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-3,33
– GIPA	-0,04
– Indemnisation des jours de CET	-1,20
– Mesures de restructurations	-0,39
– Autres	-1,70
Impact du schéma d'emplois	-4,77
EAP schéma d'emplois 2020	-1,22
Schéma d'emplois 2021	-3,56
Mesures catégorielles	2,33
Mesures générales	0,04
Rebasage de la GIPA	0,04
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	2,76
GVT positif	3,60
GVT négatif	-0,84
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	4,59
Indemnisation des jours de CET	1,35
Mesures de restructurations	0,39
Autres	2,85
Autres variations des dépenses de personnel	0,11
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,10
Autres	0,00
Total	269,36

La masse salariale hors CAS Pensions progresse de 0,96 M€ entre 2020 et 2021.

Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif, hors pensions, des agents présents a été provisionnée pour 3,60 M€ représentant 1,34 % de progression de masse salariale.

Le GVT négatif de – 0,84 M€, hors pensions est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants, soit une diminution de 0,31 % de la masse salariale hors CAS.

Le GVT solde ressort ainsi à + 2,76 M€ et + 1,03 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

La ligne "Autres" de la rubrique "Débasage de dépenses au profil atypique" (- 1,70 M€) concerne les dépenses de rappels sur exercices antérieurs.

La ligne "Autres" de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » (2,85 M€) regroupe les dépenses de rappels sur exercices antérieurs.

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie du pouvoir d'achat (décret n°200-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,04 M€ au bénéfice de 30 agents.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	111 004	109 287	95 073	100 978	99 319	85 712
Catégorie A	69 043	68 012	62 855	59 405	61 125	54 473
Catégorie B	41 599	45 134	47 662	35 781	40 162	41 626
Catégorie C	33 800	35 885	39 163	28 355	31 765	33 877

Les tableaux ci-dessus font état des estimations des coûts moyens d'entrées et de sorties et des coûts moyens globaux en année pleine. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS Pensions) et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS Pensions et hors prestations sociales.

Les coûts moyens des agents du programme sont de 109 287 € pour un agent de catégorie A+, 68 012 € pour un agent de catégorie A, 45 134 € pour un agent de catégorie B et 35 885 € pour un agent de catégorie C. Le coût moyen des enquêteurs, assimilés aux agents de catégorie C, est estimé à 35 154 €.

Le coût de sortie des personnels des catégories A+ et A est inférieur au coût moyen. Cela s'explique par le nombre important de cadres de l'Insee partant en mobilité, notamment dans les services statistiques ministériels, dès la sortie d'école. En miroir, le coût d'entrée des personnels de ces catégories est supérieur au coût moyen en raison du nombre important de cadres expérimentés réintégrant l'Insee après une période de mobilité.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						380 341	380 341
PPCR – cat C	700	C	Adjoint administratifs INSEE	01-2021	12	80 341	80 341
Révision de la circulaire d'emploi des enquêteurs	650	C	Enquêteurs INSEE	01-2021	12	300 000	300 000
Mesures indemnitaires						1 950 000	1 950 000
RIFSEEP catégories A+ et A	1 550	A+ et A	Inspecteurs généraux, administrateurs INSEE et attachés INSEE	01-2021	12	1 950 000	1 950 000
Total						2 330 341	2 330 341

Une enveloppe de 2,33 M€ est prévue pour le programme au titre des mesures catégorielles (hors CAS Pensions).

Elle permet le financement de mesures statutaires du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (protocole "PPCR") en faveur des agents de catégorie C (0,08 M€) et la revalorisation des conditions d'emploi des enquêteurs de l'Insee (0,3 M€).

Elle permet par ailleurs la poursuite de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'engagement et de l'expérience professionnelle (RIFSEEP) en faveur des agents des catégories A+ et A (1,95 M€).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		150 000		150 000
Logement				
Famille, vacances				
Mutuelles, associations				
Prévention / secours				
Autres		450 000		450 000
Total		600 000		600 000

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours,...) est portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers ; les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
43 769 235	0	65 877 125	74 130 092	16 718 526

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
16 718 526	3 649 541 0	2 317 890	2 170 086	8 581 009
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
70 568 838 7 000 000	62 316 988 7 000 000	1 254 256	1 254 256	5 743 338
Totaux	72 966 529	3 572 146	3 424 342	14 324 347

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
89,36 %	1,62 %	1,62 %	7,40 %

Les autorisations d'engagement non couvertes par des crédits de paiement à fin 2020, sont estimées à 16,7 M€, lesquels correspondent essentiellement à des engagements sur des baux privés.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 29,6 %**01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	101 534 041	28 731 019	130 265 060	2 057 536
Crédits de paiement	101 534 041	28 159 741	129 693 782	2 057 536

Cette action regroupe les activités à caractère régalien : comptes nationaux, indice des prix à la consommation, recensement de la population, registres des personnes physiques (état-civil et fichier électoral), répertoire SIRENE des entreprises et des établissements. Elle comprend aussi la mise à disposition de l'information à tous les publics ainsi que les travaux relatifs aux normes et nomenclatures, la méthodologie, la coordination statistique et internationale.

La comptabilité nationale permet d'établir les références macroéconomiques majeures nécessaires au pilotage économique et social, l'indice des prix à la consommation constituant l'une de ces références. La tenue des répertoires se fait en partenariat avec les mairies pour le répertoire national d'identification des personnes physiques et le fichier électoral et en collaboration avec les centres de formalités des entreprises et d'autres organismes publics pour le répertoire national des entreprises et des établissements.

L'objectif du recensement est la production de résultats fiables et récents relatifs à la population légale de chaque commune et à ses caractéristiques socio-démographiques. Depuis 2004, cette opération est annualisée, avec une enquête exhaustive tous les cinq ans par rotation dans les communes de moins de 10 000 habitants et un sondage annuel dans les communes de 10 000 habitants ou plus. Pendant deux mois, près de 24 000 agents recenseurs, recrutés par les communes et assistés de près de 400 superviseurs de l'Insee assurent la phase de collecte.

Les recensements des collectivités d'outre-mer sont quinquennaux. Seule la collectivité de Saint-Pierre et Miquelon fera l'objet d'un recensement en 2021.

Tous les ans, les populations légales sont authentifiées par décret à la fin décembre. Les principaux résultats statistiques sont publiés en juillet de l'année suivante et les bases de données infra-communales sont diffusées quelques mois plus tard, gratuitement sur le site www.insee.fr.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	101 534 041	101 534 041
Rémunérations d'activité	64 640 176	64 640 176
Cotisations et contributions sociales	36 419 496	36 419 496
Prestations sociales et allocations diverses	474 369	474 369
Dépenses de fonctionnement	8 472 238	7 900 960
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 472 238	7 900 960
Dépenses d'intervention	20 258 781	20 258 781
Transferts aux collectivités territoriales	20 258 781	20 258 781
Total	130 265 060	129 693 782

À cette action, il est prévu de rattacher 1,7 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits, portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'action à 10,2 M€ en AE et 9,6 M€ en CP.

Le recensement de la population, opération essentielle de l'action 01 « Infrastructure statistique et missions régaliennes », donne lieu chaque année à des dépenses d'intervention à destination des communes. Il s'agit de la « dotation forfaitaire de recensement » (DFR) versée chaque année aux communes concernées par le recensement. Elle s'établit en 2021 à 20,3 M€ en AE et en CP y compris un montant de 15 k€ pour le recensement de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon. La DFR représente de l'ordre de 70 % des dépenses hors titre 2 de l'action 01. Elle est régie par un décret en Conseil d'État et est établie en tenant compte du volume de la collecte de chaque commune. Les collectivités locales, employeurs des agents recenseurs, fixent librement leur rémunération.

Le calcul de la dotation forfaitaire est fondé sur des critères simples et objectifs, garantissant l'égalité de traitement des communes dans sa répartition, qui tiennent compte de la population, du nombre de logements, du mode de collecte (exhaustive ou par sondage) et du taux national de réponse par internet.

Les dépenses de fonctionnement pour la réalisation du recensement concernent principalement :

- l'impression et la saisie, par lecture optique des bulletins individuels et des feuilles de logement, ainsi que les impressions des documents de gestion pour un coût de 4 M€ en AE et 3,9 M€ en CP ;
- la location de véhicules, les dépenses de carburants et de péages occasionnées par les déplacements des superviseurs, pendant la phase de collecte pour un montant global de 1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP ;
- les indemnités de déplacement de ces mêmes superviseurs pour 1 M€ en AE et en CP ;
- la communication externe menée pour l'opération du recensement comprenant en particulier la réalisation des affiches, de notices d'information à destination des communes et de messages audio et des dépenses de fonctionnement diverses (achat de mobilier, transport de documentation, formation...) pour un montant global de 0,2 M€ en AE et en CP.

Les dépenses de fonctionnement hors recensement couvrent l'indice des prix à la consommation, la gestion du fichier électoral, de l'état-civil et du répertoire des entreprises SIRENE ou la diffusion de l'information statistique :

- Les dépenses informatiques et d'études comprenant notamment les dépenses de saisie, d'achats de fichiers, de droit d'usage des logiciels statistiques essentiels aux travaux de l'Insee ainsi que le paiement de la redevance à la « *Global Legal Entity Identifier Foundation* » (GLEIF) dans le cadre de la gestion des identifiants d'entité juridique (Legal Entity Identifier - LEI) pour un montant de 2,2 M€ en AE et 1,9 M€ en CP ;
- les prestations d'impression et d'affranchissement pour 0,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ;
- les dépenses de fonctionnement induites notamment par la comptabilité nationale, la coordination de la statistique publique – dont l'animation du conseil national de l'information statistique (CNIS) et l'appui au fonctionnement de l'Autorité de la statistique publique – ainsi que la coopération internationale, pour un montant de 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP. Ces dépenses recouvrent des frais de déplacement, d'abonnement à des banques de données et à des publications, de traduction et de subventions à des associations ;
- les frais de déplacement des enquêteurs en charge des relevés de prix et des enquêtes liées au recensement dans les communautés, à hauteur de 0,9 M€ en AE et en CP.

ACTION 11,1 %

06 – Action régionale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	48 274 858	687 487	48 962 345	189 969
Crédits de paiement	48 274 858	646 595	48 921 453	189 969

Cette action comprend deux types d'activités, dont le bon exercice nécessite une proximité géographique avec les bénéficiaires que sont les décideurs régionaux et locaux dans les régions, départements et territoires :

- la production et les analyses d'informations locales ;
- les études et collaborations réalisées en partenariat avec les acteurs publics en région.

Seuls les « acteurs publics en région » (APR) bénéficient d'un service spécifique auprès des directions régionales. L'action régionale en direction régionale comporte donc une part faible de fonction diffusion (principalement la production d'une « offre de base » : bilan économique et social, tableaux économiques régionaux, alimentation de sites Internet régionaux...) et une part importante de collaborations notamment (dans le cadre de conventions) avec les APR.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	48 274 858	48 274 858
Rémunérations d'activité	30 733 489	30 733 489
Cotisations et contributions sociales	17 315 828	17 315 828
Prestations sociales et allocations diverses	225 541	225 541
Dépenses de fonctionnement	687 487	646 595
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	687 487	646 595
Total	48 962 345	48 921 453

A cette action, il est prévu de rattacher 44 k€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'action à 0,7 M€ en AE et CP,

Les dépenses de cette action couvrent les frais engendrés par la réalisation et la publication d'études en partenariat avec les acteurs publics en région ainsi que la réalisation d'extensions d'enquêtes nationales permettant de satisfaire les besoins d'informations régionales, en particulier en matière de tourisme. Ces frais portent essentiellement sur des dépenses d'impression et de documentation pour 0,4 M€ en AE et en CP et de frais de déplacement pour 0,3 M€. S'y ajoutent les dépenses liées à la promotion (participation à des salons, organisation de conférences de presse) et à la communication externe dans le but de faire connaître les travaux de l'Insee.

ACTION 27,2 %

08 – Information économique, démographique et sociale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	114 313 953	5 215 069	119 529 022	2 052 495
Crédits de paiement	114 313 953	3 515 492	117 829 445	2 052 495

Cette action nouvelle en 2021 résulte de la fusion des actions préexistantes "02 - Information sur les entreprises et synthèses économiques" et "03 - Information démographique et sociale". Elle regroupe les activités concernant l'information économique, démographique et sociale aux travers des enquêtes et études économiques relatives aux entreprises et aux ménages. Elle traite notamment :

- **les statistiques conjoncturelles d'entreprises** : production de données conjoncturelles (indice de chiffre d'affaires, de stocks, de prix à la production, à l'exportation ou à l'importation, indice de la production industrielle, indice du coût de la construction, données sur la démographie des entreprises) ;
- **les statistiques structurelles d'entreprises** : production de données structurelles sur les entreprises à partir de l'exploitation des données fiscales et des données des enquêtes annuelles auprès des entreprises ;

- **les études et synthèses économiques** : en vue d'identifier et de mieux comprendre les évolutions à court, moyen et long terme de l'économie française, des études de synthèse sont publiées, notamment la *Note de conjoncture de l'Insee* et le *Rapport sur les comptes de la Nation*.
- **Les études démographiques (hors recensement), de ressources et de conditions de vie** : entrent dans ce champ les investigations démographiques, mobilisant notamment les données d'état-civil et les résultats spécifiques sur la population française, les enquêtes à périodicité de quatre à dix ans auprès des ménages sur des thèmes relatifs à des politiques publiques (éducation, logement, budget des familles, personnes sans domicile, dépendance, etc.) ainsi que des enquêtes et études sur des aspects de la vie sociale (utilisation du temps, patrimoine, sécurité, isolement social par exemple) ;
- **les études sur la formation, l'emploi et les revenus** : l'Insee réalise des enquêtes et études dans le domaine de l'emploi permettant de suivre l'évolution du chômage et de l'emploi. La référence majeure est l'Enquête Emploi réalisée en continu auprès des ménages et répondant à des normes européennes et internationales. S'agissant des revenus, les travaux reposaient essentiellement sur la mobilisation des sources administratives et en particulier les déclarations annuelles de données sociales (DADS) qui ont été remplacées par la déclaration sociale nominative (DSN) à compter de janvier 2019 ;
- **les études sociales** : en collaboration avec d'autres organismes d'étude l'Insee réalise des documents de synthèse sur les évolutions de la société française, la référence majeure sur ce point étant la publication annuelle *France, portrait social*.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	114 313 953	114 313 953
Rémunérations d'activité	72 776 322	72 776 322
Cotisations et contributions sociales	41 003 554	41 003 554
Prestations sociales et allocations diverses	534 077	534 077
Dépenses de fonctionnement	5 215 069	3 515 492
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 215 069	3 515 492
Total	119 529 022	117 829 445

Les dépenses de fonctionnement liées à cette action bénéficieront du rattachement de 1,7 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits, portant le total des ressources à 6,9 M€ en AE et 5,2 M€ en CP.

Cette action regroupe la réalisation des enquêtes auprès des entreprises pour la collecte des données structurelles et conjoncturelles, les enquêtes pérennes auprès des ménages, les enquêtes ponctuelles et la production de données d'études dans les domaines de l'emploi, des revenus, des ressources et des conditions de vie des ménages et les dépenses engendrées par des travaux menés avec Eurostat :

- affranchissement pour un montant de 0,4 M€ en AE et en CP notamment pour le répertoire sur les entreprises et les établissements (SIRENE), les enquêtes auprès des hôtels et des campings et pour les enquêtes de conjoncture ;
- saisie, en particulier des enquêtes statistiques annuelles d'entreprise (ESANE) et d'achats de fichiers notamment ceux relatifs aux données de caisses nécessaires pour la construction de l'indice des prix, pour 0,6 M€ en AE et 0,5 M€ en CP ;
- frais de déplacements, pour les ingénieurs-enquêteurs en charge des enquêtes auprès des entreprises, les enquêteurs en charge de la collecte des enquêtes auprès des ménages et les gestionnaires contribuant à la réalisation de ces travaux et au traitement post-collecte des enquêtes, à hauteur de 2,1 M€ en AE et en CP ;
- impressions de questionnaires et d'abonnement à des banques de données, comme celles proposées par la société Ellisphère, et de prestations pour 0,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP ;
- de prestations d'informatique, à hauteur de 2,8 M€ en AE et 1,1 M€ en CP ;

À ces dépenses, s'ajoutent des dépenses diverses (traduction, impression hors enquêtes, colloques, prestations diverses) pour un montant prévu à hauteur de 0,2 M€ en AE et 0,2 M€ en CP.

ACTION 32,0 %**09 – Pilotage, soutien et formation initiale**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	104 867 520	35 935 263	140 802 783	3 500 000
Crédits de paiement	104 867 520	33 644 701	138 512 221	3 500 000

Cette action nouvelle en 2021 résulte de la fusion des actions préexistantes "05 - Pilotage et soutien" et "07 - Formation initiale". Elle recouvre le pilotage, l'organisation et la coordination des fonctions support de l'ensemble des services centraux et régionaux de l'Insee. Au delà des moyens de la direction générale de l'Insee et des services qui lui sont directement rattachés, elle regroupe :

- les fonctions de l'inspection générale de l'Insee ainsi que l'ensemble des fonctions de nature transverse : direction dans les établissements régionaux, gestion des ressources humaines et financières, logistique et informatique transverse non imputable à une seule action.
- les moyens engagés pour le support informatique, tout particulièrement les dépenses dites socle d'infrastructure et de maintenance des applications
- la formation continue des agents, notamment dispensée par le centre de formation Insee de Libourne (CEFIL) et la formation des élèves fonctionnaires suivant leur scolarité initiale au sein d'une des deux écoles du Groupe des Écoles nationales d'Économie et statistique (GENES) : l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI). La formation de statisticiens-économistes pour l'administration et le secteur public est une mission de l'Insee. Elle contribue à la diffusion et au développement des connaissances dans les domaines de la statistique, de l'économie, de la finance, de la sociologie quantitative et du traitement de l'information.
- la communication générale de l'Institut.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	104 867 520	104 867 520
Rémunérations d'activité	66 762 387	66 762 387
Cotisations et contributions sociales	37 615 190	37 615 190
Prestations sociales et allocations diverses	489 943	489 943
Dépenses de fonctionnement	31 407 242	29 142 508
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 407 242	29 142 508
Dépenses d'investissement	4 528 021	4 502 193
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 528 021	4 502 193
Total	140 802 783	138 512 221

A cette action, il est prévu de rattacher 3,5 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'action à 39,4 M€ en AE et 37,1 M€ en CP.

Les dépenses liées à l'occupation des locaux (17 M€ en AE et 12 M€ en CP) sont ventilées comme suit :

- 12,2 M€ en AE et 7,3M€ en CP de loyers privés et charges connexes ;
- 4,8 M€ en AE et 4,7 M€ en CP pour les dépenses de fluides, de nettoyage, de gardiennage et d'entretien courant des implantations régionales de l'Insee.

Les autres dépenses de fonctionnement courant (informatique, mobilier, formation, téléphonie, subventions aux restaurants administratifs), estimées à 8,6M€ en AE et 9,1 M€ en CP, sont les suivantes :

- 2,7 M€ en AE et 2,8 ME en CP de frais de déplacement liés notamment au plan de formation national (formation métier, préparation aux concours), aux formations qualifiantes comme celle des attachés de l'Insee, des informaticiens (analyste/programmeur) et des stagiaires qui suivent un cursus de formation au centre de formation de Libourne ainsi que ceux correspondant aux frais de changement de résidence et aux congés bonifiés ;
- 2,8 M€ en AE et en CP pour les dépenses d'affranchissement ;
- 1,5 M€ en AE et 1,7 M€ en CP pour les dépenses diverses regroupant notamment des frais de communication, de mobilier et de fournitures, ;
- 1 M€ en AE et 1,2 M€ en CP pour des prestations de formation ;
- 0,6 M€ en AE et en CP de subventions aux restaurants administratifs et au fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique ;

Les dépenses informatiques, pour un montant de 13,8 M€ en AE et 16 M€ en CP, se décomposent comme suit :

- 6,8 M€ en AE et 9 M€ en CP études, assistance informatique et entretien des logiciels ;
- 6,3 M€ en AE et 6,5 M€ en CP pour les dépenses de fonctionnement courant regroupant, l'achat de matériel et la téléphonie.
- 0,7 M€ en AE et 0,5 M€ en CP de saisie et d'achat de fichiers ;